Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier de 124 logements collectifs sur la commune de Porto-Vecchio

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SCCV "Les Jardins de Vignola"

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Marcellesi Jean-Noël

RCS / SIRET : 8 2 7 8 7 0 5 8 5 0 0 0 1 1

Forme juridique : SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
47	9900m² soumis à autorisation de défrichement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un ensemble immobilier de 124 logements, divisés en 4 blocs, sur une emprise d'une surface de 2 213m².
L'ensemble des bâtiments sera réalisé en R+3+attique avec un parking souterrain d'une capacité de 168 places.
La hauteur d'égout n'égout n'excédera pas 17.40 m au ploint le plus bas du terrain.
Des jardins suspendus seront mis en place au dessus des parkings et des espaces verts seront laissés sur la partie Nord-Est du terrain.
Un bassin de rétention d'une capacité de 180m³ sera installé à l'Est du terrain.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer des logements destinés au deux tiers à du logement à loyer intermédiaire sous l'égide d'IN'LI Paca au sein de la commune de Proto-Vecchio.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa conception, les travaux, au travers de la réalisation des bâtiments, seront de moyenne envergure. L'ensemble des bâtiments sera réalisé en R+3+attique, avec une hauteur d'égout n'excédant pas 17.40m au point le plus bas du terrain. les logements accessibles de plain-pied sont aux normes PMR.

Ils seront accompagnés par la mise en oeuvre des différents réseaux de viabilité.
Initialement, ces opérations nécessiteront le défrichement et le décapage du sol pour les emprises destinées à la construction des bâtiments (2213m^2) et à la voirie/stationnement (358.4m^2). Au total, 168 places de stationnement seront disponibles en sous-sol et 20 places de stationnement (dont 5 places PMR) sont prévues en suppléments. Ces stationnements seront de type " dalles evergreen" (perméable).
Les équipements liés à la gestion des eaux pluviales seront mis en oeuvre au début des travaux, de manière à récupérer les eaux de pluie souillées, et éventuellement les pollutions accidentelles au cours de la phase de chantier. Les eaux pluviales seront récupérées via des collecteurs présents en pied des bâtiments et sur les stationnements, et seront dirigées vers le bassin de rétention.
Aucun muret supplémentaire ne sera ajouté à la construction. Des haies séparatives seront mises en place entre les bâtiments A et B et entre les bâtiments C et D. Dans la mesure du possible, un maximum de végétaux seront conservés. Près de 90 arbres devront être abattus, il s'agit principalement de jeunes individus de chêne liège ou vert. Des jardins suspendus seront mis en place afin d'agrémenter les espaces proches des constructions. Des espèces locales seront utilisés pour la plantation de végétaux au sein des espaces naturels du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les bâtiments du projet auront un usage d'habitation uniquement. Il n'y aura aucun rejet/émission en dehors des eaux pluviales. Ces derni_ères seront par ailleurs collectées par l'intermédiaire d'un réseau séparatif avec d'être tamponnées dans un bassin de rétention.

Les constructions seront toutes raccordées au réseau d'assainissement, si bien qu'aucun rejet ne sera effectué in situ. Le projet ne sera pas à l'origine d'une quelconque émission (brûlage de déchets, rejets d'eau de process), hormis les nuissances sonores liées à l'occupation humaine.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures administratives suivantes :
- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du projet	9 000 m²
Surface de plancher	7 955.99m²
Emprise des constructions	2 213m²
Voies de circulations internes et parkings extérieurs	358.4m²
Espaces naturels	6 428.6m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelle 206 - Section AC
Lieu-dit "Vignola"
20137 PORTO-VECCHIO

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	**Oui**	**Non**	**Lequel/Laquelle ?**
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI de Porto-Vecchio (n°00/1120 du 26 juillet 2000
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Zone Natura 2000 (SIC) : Suberaie de Ceccia/Porto-Vecchio (FR9400588) à 1km en amont Zone Natura 2000 (SIC) : Baie de Stagnolu, golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio (FR9402010) à 1km en aval) Zone Natura 2000 (SIC) : Embouchure du Stabiaccu (FR9400586) à 1.2km en aval
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les travaux de construction impliqueront la réalisation préalable des fondations des différents bâtiments. Cette opération impliquera la production de déblais qui seront, dans la mesure du possible, régalés sur toute la surface du terrain. En cas de matériaux excédentaires, ces derniers seront évacués vers un centre agréé (classe 3).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Une expertise préliminaire est fournie en pièce annexe. En synthèse, l'impact du projet est réduit : - La surface du projet est réduite. - Le site ne fait l'objet d'aucune mesure de protection particulière. - L'intérêt patrimonial des espèces identifiées n'est pas remarquable.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	La phase de travaux, avec la présence des engins, pourra constituer une source de nuisances sonores. Cette dernière sera de faible intensité, courte dans le temps. Au cours de la phase d'exploitation, le bruit se limitera à la circulation des véhicules. La nuit, la circulation sera réduite.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La problématique liée au rejet des eaux pluviales a été prise en compte par le maître d'ouvrage. En synthèse, une rétention sera mise en oeuvre par l'intermédiaire de la création d'un bassin de rétention de 180m^3.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les effluents domestiques seront collectés par un réseau et canalisés vers la station d'épuration, laquelle se caractérise par une capacité de traitement suffisante pour accueillir le flux supplémentaire lié au projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesure d'évitement et de réduction (CF note environnementale en annexe) :

- Adaptation temporelle des travaux,
- Conservation et replantation d'arbres,
- Suivi environnemental des travaux,
- Pas de pose de cloture,
- Lutte contre les EEE

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit en continuité du tissu urbian, et permettra de réaliser des logements semi-collectifs à usage d'habitation (permanent). La zone d'étude est une dent creuse enclavé de terrain présentant diverses construction limitant le déplacement des espèces. L'envergure des travaux pour sa mise en oeuvre est réduite, et les habitats naturels, formés d'un boisement mixte (chêne liège, chêne vert et pin parasol), d'un boisement à chêne vert on un enjeu faible à modéré. Une fruticée moyenne est également présente sur le terrain mais cet habitat ne présente pas un intérêt écologique patrimonial.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note environnementale

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Porto-Vecchio le, 14/10/2022

Signature

LES JARDINS DE VIGNOLA
S.C.C.V. au capital de 1 000€
BP 86 - 20538 PORTO-VECCHIO CEDEX
Siret : 918 118 332 00017 - APE : 4110D
Tel : 04 95 72 33 54